

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1693

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

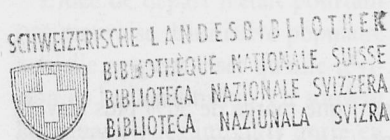
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Stratégie molle contre la vie chère

Les prix suisses sont 25% plus élevés qu'en Europe. Berne en décrit les causes sans complaisance, mais ne les combat pas vraiment.

Les Suisses sont riches. Et ils le paient chèrement! Les fabricants et commerçants étrangers adaptent leurs prix vers le haut pour profiter de notre pouvoir d'achat élevé. Selon des analyses concordantes, le surcoût moyen se situe entre 25 et 30%. Globalement, l'économie suisse paie annuellement ses importations 25 à 30 milliards trop chères. La dernière livraison de *La Vie économique*, publication officielle du Département fédéral de l'économie, dresse un constat sévère sous la plume de spécialistes du seco, le Secrétariat d'Etat à l'économie, et du surveillant des prix. Si les différences de prix sont si importantes entre la Suisse et l'étranger, il y a forcément quelque chose qui empêche le passage d'un marché à l'autre. La liste des obstacles est longue et les responsabilités variées. En voici un inventaire non exhaustif, qui est souvent un simple rappel.

Ne confondons pas le robinet suisse et le robinet européen! Chez nous le diamètre de raccord est de 153 millimètres, légèrement plus que les 150 pratiqués dans l'UE. Ces trois millimètres font toute la différence. Les fabricants suisses se sont créés un marché protégé. Les installateurs sont

d'accord. Leur travail est facilité, leurs marges assurées. Le promoteur immobilier accepte le surcoût qui est répercuté sur l'utilisateur final, le plus souvent un locataire. La législation est souvent complice de cette chaîne de connivences. Les règles sur la sécurité des produits alimentaires, des installations électriques, la protection contre l'incendie ne sont pas les mêmes que chez nos voisins. Elle favorise les opérateurs suisses. Pour éviter un alignement législatif fastidieux et plein de chausse-trappes, il suffirait d'appliquer le principe du Cassis de Dijon. La Suisse accepterait, de manière autonome, tous les produits admis en vente dans l'Union. Mais les producteurs indigènes victimes de cette ouverture sans réciprocité se rebiffent. Ils perdraient leur marché sans pouvoir accéder à celui de l'Union.

Nul n'est besoin d'insister sur le protectionnisme agricole comme source de vie chère. Mais les experts du seco osent affirmer que la politique agricole n'explique que partiellement le niveau des prix pratiqués dans le commerce de détail.

(at) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

La réforme du droit des SA ignore les salariés et néglige la responsabilité sociale et éthique des sociétés.
page 2

L'initiative populaire générale tombe sous les coups du parlement.
page 3

Le débat sur le nombre de juges fédéraux concerne les relations entre les trois pouvoirs de l'Etat.
page 4

Les statistiques de l'administration des contributions chiffrent la concurrence fiscale entre les cantons.
page 5

Le marché de la santé fait de bonnes affaires.
page 6

Conseil fédéral

L'élection d'un membre de l'exécutif implique que l'on reconnaisse la place d'un parti au sein du collège. Pour son équilibre et son bon fonctionnement, chaque parti doit présenter des personnalités aptes à élaborer des solutions de compromis.

Edito page 3